

Angleterre; mais elle a disparu, parce qu'elle entraînait la ruine des laboureurs, à raison de la plus forte consommation et du moindre travail de ces chevaux.

Tantôt le laboureur mène seul les chevaux ou ses bœufs; tantôt il est accompagné d'un aide qui les dirige ou les excite. Une sage économie doit faire adopter la première pratique partout où on ne laboure qu'avec un ou deux chevaux.

C'est ici le lieu de discuter la grande question de supériorité du cheval sur le bœuf, ou du bœuf sur le cheval dans le labourage.

Par sa masse, sa force, l'égalité de ses mouvements; par le peu de dépense de sa nourriture et de son attelage, le peu de maladies auxquelles il est exposé; par sa grande valeur lorsqu'il est engraisé, le bœuf est certainement préférable au cheval pour le labour; mais la lenteur de sa marche, dans les endroits où on compte l'emploi du temps pour ce qu'il vaut, contre balace tous ces avantages. Aussi ne peut-il pas entrer en concurrence avec le cheval dans les pays de grande culture, où il faut faire beaucoup de labours en peu de temps, et est-il confiné dans ceux où chaque ferme n'est composée que de la quantité de terre qu'un homme peut cultiver sans autre aide que celle de ses enfants.

Un laboureur exercé, conduisant un bon attelage de deux bœufs, retourne un quart d'arpent par jour de terre de moyenne consistance.

Dans les terres de bonne qualité, on ne laboure avec deux chevaux, terme moyen, soit pour la longueur des jours, la force des chevaux, et la ténacité de la terre, qu'un peu moins d'un arpent par jour (80 perches).

Le plus excellent moyen de rendre incultes les terres fortes, c'est, après les avoir labourées à la charrue, de les labourer de nouveau avec une houe à cheval, armée d'un grand nombre de socs. Une planche de jardin n'est pas mieux travaillée qu'un champ ainsi traité. Un cultivateur ne devrait jamais manquer à cette opération, qui n'est guère plus coûteuse qu'un hersage ou un roulage.

Nous revenons sur quelques-uns des objets dont il a été question, pour les développer davantage.

Les labours en ouvrant la surface du sol, favorisent l'évaporation de l'humidité intérieure de la terre: de cette observation il faut conclure: 1o. que les terres sèches et les légères doivent être moins fréquemment labourées, que les humides et les fortes: 2o. que les labours d'été peuvent souvent devenir nuisibles dans les premières de ces terres et dans les pays chauds, parce qu'alors l'évaporation de l'humidité et des gaz est plus abondante.

Les partisans des labours d'automne sont plus nombreux ici que ceux des labours du printemps. D'après les écrits de plusieurs agronomes, il paraît qu'il n'en est pas ainsi en Angleterre: quelques uns s'élèvent constamment contre les labours d'automne. Ne pourrait-on pas croire qu'ils sont avantageux sur les terres argileuses et nuisibles sur les légères.

Dans les terres qui sont susceptibles d'absorber une grande quantité d'eau et de la retenir pendant longtemps, telles que les glaiseuses, les gacheuses, les labours d'automne deviennent le plus souvent nuisibles, en ce qu'ils favorisent souvent l'absorption de ces eaux. C'est donc au printemps, lorsque les pluies deviennent moins abondantes et plus rares, qu'il faut les labourer, ce qui exclut de leur assolement les blés d'automne et plusieurs plantes dont la végétation demande plus d'un été pour donner leur récolte.

REVUE DE LA SEMAINE

Dimanche dernier, dans toutes les églises de la Province ecclésiastique de Québec, nos zélés pasteurs ont donné lecture d'un important document que nous sommes heureux de reproduire.

Quelques journaux avaient eu remarqué que cette grande pièce se préparait; tous les fidèles l'attendaient avec anxiété.

C'est une belle grande lumière qui dissipe toutes les ombres, et qui empêchera désormais, nous l'espérons, les malheureuses démarches qui ont occasionné un acte aussi solennel de tout l'épiscopat de notre Province.

Nous n'en dirons pas davantage et nous laissons parler les vénérables et savants Prélats:

Nous, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque, Evêques et Administrateur des diocèses de la Province Ecclésiastique de Québec, *Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de la dite Province, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

Pour remplir notre devoir de Pasteurs, nous venons, Nos Très-Chers Frères, vous adresser la parole sur plusieurs questions très importantes que diverses circonstances ont fait surgir.

I

POUVOIRS DE L'ÉGLISE.

Quiconque veut être sauvé, dit le Symbole de Saint Athanasie, doit tenir la foi catholique; quicumque vult salvus esse, necesse est ut tenet catholicam fidem. Et pour arriver à la connaissance certaine de cette foi sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu; sine fide impossibile est placere Deo (Héb. XI. 6.), il faut écouter l'Église dans laquelle J. C. lui-même enseigné et hors de laquelle on ne peut trouver qu'erreur, doute et incertitude, car elle est l'Église du Dieu vivant, la colonne et le soutien de la vérité; *Ecclésiast. Dei vivi, columna et firmamentum veritatis.* (1. Tim. III. 15) Elle a reçue mission d'enseigner à toutes les nations tous les commandements de Jésus Christ; *Docete omnes gentes servare omnia quaecumque mandavi vobis.* (Mat. XXVIII. 20.)

Pour remplir cette sublime et difficile mission, il fallait que l'Église fût constituée par son divin fondateur sous forme de société parfaite en elle-même, distincte et indépendante de la société civile.

Une société quelconque ne peut subsister si elle n'a des lois, et par conséquent des législateurs, des juges et une puissance propre à faire respecter ses lois; l'Église a donc nécessairement reçu de son fondateur, autorité sur ses enfants pour maintenir l'ordre et l'unité. Nier cette autorité, ce serait nier la sagesse du fils de Dieu. Subordonner cette autorité à la puissance civile, ce serait donner raison à Néron et à Dioclétien contre ces millions de chrétiens qui ont mieux aimé mourir que de trahir leur foi; ce serait donner raison à Pilate et à Hérode contre Jésus-Christ lui-même!

Non seulement l'Église est indépendante de la société civile, mais elle lui est supérieure par son origine, par son étendue et par sa fin.

Sans doute, la société civile a sa racine dans la volonté de Dieu, qui a réglé que les hommes vivraient en société; mais les formes de la société civile varient avec les temps et les lieux; l'Église est née du sang d'un Dieu sur le Calvaire, elle a reçu directement de sa bouche son immuable constitution et nulle puissance sur la terre ne peut en altérer la forme.